

Procès-Verbal de Conseil Municipal

Du Vendredi 5 juin 2026

L'an 2026, le cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Franck BONNAUD. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 29 mai 2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 29 mai 2026.

Présents : Franck BONNAUD, Liliane COQUIL, Jacques POURNIN, Cécile GILBERT, Hervé POLICARD, Frédérique LHERON, Mickaël ALLEGAERT, Gilbert FUGET, Wilfried JANET, Marylis CAIL.

Absents : Sandrine COSSART, Elodie BENSADOUN,
Justine LEFEBVRE, Ludovic LEDUC, Nicolas LECOMTE

Pouvoirs :

Sandrine COSSART donne pouvoir à Cécile GILBERT
Elodie BENSADOUN donne pouvoir à Wilfried JANET
Justine LEFEBVRE donne pouvoir à Liliane COQUIL
Ludovic LEDUC donne pouvoir à Franck BONNAUD
Nicolas LECOMTE donne pouvoir à Hervé POLICARD

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Séance ouverte à 18h32

L'ordre du jour est le suivant :

- Nomination d'un Secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 14 avril 2026,
- Élection des délégués et suppléants pour les Élections des Sénateurs,
- Fixation du Taux des Indemnités des Adjointes,
- Élection de la Commission d'Appel d'Offres,
- Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs,
- Nouveau plan de financement « Changement des fenêtres du premier étage de la Mairie »,
- Participation au Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers du Cher,
- Désignation d'un délégué suppléant au CIT,
- Désignation d'un référent déontologue,
- Rectification d'une délégation du Conseil Municipal au Maire,
- Informations diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 avril 2026.

N°35.2026 > Élection des délégués et suppléants pour les Élections des Sénateurs

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, le Maire a dénombré 10 personnes présentes et 5 personnes représentées.

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- M. Gilbert FUGET et M. Jacques POURNIN, les plus âgés,
- M. Wilfried JANET et Mme Marylis CAIL, les plus jeunes.

Élection des délégués et des suppléants :

Résultat de l'élection :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c + d)] : 15

Nom de la tête de liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Franck BONNAUD	15	3	3

Proclamation des élus :

Sont proclamés élus délégués :

- * M. Franck BONNAUD,
- * Mme Frédérique LHERON
- * M. Hervé POLICARD

Sont proclamés élus suppléants :

- * Mme Sandrine COSSART
- * M. Nicolas LECOMTE
- * Mme Justine LEFEBVRE

Approbation à l'unanimité.

N°36.2026 > Fixation du Taux des Indemnités des Adjointes et du Maire

Vu les projets du conseil municipal pour les années à venir, il est décidé d'abaisser le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP).

Le taux de l'indemnité de fonction pour :

_ les 4 adjointes au Maire est proposé à 18,17 % de l'IBTFP, par le Maire.

_ le Maire est proposé à 47,35 % de l'IBTFP.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au Budget communal.

Les indemnités de fonction entreront en vigueur lorsque la délibération sera exécutoire ainsi que l'arrêté de délégation de fonctions.

Approbation à l'unanimité.

N°37.2026 > Élection de la Commission d'Appel d'Offres

Considérant que la Commission d'Appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres ;

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

_ Nombre de votants : 15

_ Suffrages exprimés : 15

Ainsi répartis : _ la liste n°1 obtient 15 Voix.

En application de la règle relative à l'attribution des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort, la liste n°1 obtient 6 sièges.

Sont déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres :

_ M. POLICARD, M. ALLEGAERT et M. POURNIN, membres titulaires

Et

_ Mme GILBERT, M. FUGET et M. JANET membres suppléants.

Approbation à l'unanimité.

N°38.2026 > Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission doit être composée si la population est inférieure à 2 000 habitants :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Maire, Franck BONNAUD, présente la sélection des 24 personnes en les nommant et en désignant s'ils se présentent comme titulaires ou suppléants. La liste est jointe à cette délibération.

Approbation à l'unanimité.

N°39.2026 > Nouveau plan de financement « Changement des fenêtres du 1^{er} étage de la Mairie

Projet de changement des cinq fenêtres du premier étage de la Mairie afin :

- _ de stopper les infiltrations d'eau,
- _ d'améliorer la conservation du bâtiment,
- _ mais également la conservation des archives communales.

Il est proposé par Monsieur le Maire :

- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR,
- d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux prévus	Montant HT		Montant HT
Remplacement des menuiseries (dépose, fournitures et pose)	4 975,00 €	DETR (40,2011 % du total HT)	2 000,00 €
		Autofinancement	3 970,00 €
TOTAL HT	4 975,00 €		
Tva 20 %	995,00 €		
TOTAL TTC	5 970,00 €	TOTAL TTC	5 970,00 €

Approbation à l'unanimité.

N°40.2026 > Participation au Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers du Cher

Monsieur Mickaël ALLEGAERT se retire de la salle du conseil.

Monsieur le Maire, expose la demande de l'amicale des sapeurs-pompiers du centre de secours d'Avord-Farges.

Le 12 septembre 2026, sur la commune d'Avord, le centre de secours d'Avord-Farges organise le congrès départemental des sapeurs-pompiers du Cher pour l'année 2026 ; Ainsi que le 80^{ème} anniversaire du centre de secours.

L'amicale demande un soutien financier aux communes de proximité que le centre de secours défend.

Le Conseil Municipal décide de consacrer la somme de 1000 € pour l'organisation de cet évènement par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Avord-Farges.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Mickaël ALLEGAERT revient dans la salle du conseil.

N°41.2026 > Désignation d'un délégué suppléant au CIT

Vu les statuts du Syndicat Cher Ingénierie et Territoires – CIT, indiquant la répartition du nombre de délégués, Considérant qu'il convient de désigner **un délégué Suppléant** de la commune,

Après avoir noté le nom des candidats au poste de délégué suppléant et procédé à l'élection, **Monsieur Jacques POURNIN est élu délégué Suppléant.**

Approbation à l'unanimité.

N°42.2026 > Désignation d'un référent déontologue

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Franck DURUISSEAU est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier à l'adresse suivant (Adresse en mairie). En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Approbation et 3 abstentions

N°43.2026 > Rectification d'une délégation du Conseil Municipal au Maire

Le conseil municipal donne délégation au Maire, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, pour la durée de son mandat dans certains domaines.

Vu la demande du Bureau du contrôle de légalité et du conseil de la Préfecture du Cher, le Conseil Municipal doit apporter une précision à la délégation suivante, proposée le 21 mars 2026 :

Il est proposé la modification suivante :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions en premier et dernier ressort, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Approbation à l'unanimité.

Informations diverses

Val de Berry. Suite à leur demande de rétrocession d'une parcelle, occupée et entretenue par la commune, nous allons faire venir un géomètre pour diviser ce terrain.

Cérémonie du 8 mai. Remerciements à toutes les personnes présentes et en particulier aux Sapeurs-Pompiers de la caserne d'Avord-Farges qui sont venus nombreux.

Cinéma en plein air par la CDC La Septaine. La commune de Farges-en-Septaine accueille la séance du 24 juillet 2026 sur le parc du Mille Club.

Le Tango Tour animera le city stade Farges-en-Septaine autour du Basket, le mercredi 1^{er} juillet.

Un cirque vient s'installer quelques jours sur le stade.

Commission bâtiments. Nous avons reçu un premier devis pour les bâches, qui permettront de fermer la Halle, pour un montant de 32 000 €. D'autres demandes sont faites.

Commission Espaces Verts.

- _ Une tronçonneuse STHIL a été achetée.
- _ Verger partagé. Nous avons rendez-vous sur le terrain, avec l'entreprise TP FRERARD et THIBAUT PAYSAGE pour mettre en route le projet, le jeudi 18 juin 2026.

Fin de séance 20h00

Fait à Farges-en-Septaine, le 19 juin 2026

Monsieur le Maire,
Franck BONNAUD



Madame la Secrétaire de séance
Cécile GILBERT

